



Congé pour convenances personnelles et arret maladie

Par **herbi974**, le **14/10/2008** à **09:50**

bonjour

je suis actuellement enceinte de six mois, militaire, avec un epoux qui a été muté à l'etranger. j'ai du posé un congé pour convenance personnelle mais je suis tombé malade avant le debut de celui ci.

on me demande d annuler le congé pour convenance personnel pour qu'apparememnt ce soit refuser, soit refuser en meme temps mes arrets maladie.

ça fait trois mois que je suis en arret, je ne perçois ni solde, ni renseignements.... l'armee quoi!!!

je ne sais pas qui pourra me renseigner, me donner les textes legaux et savoir un peu à quoi je peux pretendre. car pour ma part, un militaire en arret maladie, reste en arret maladie, meme si la decision de mise en dispo a été signé. ce sont les aleas de la vie...

merci de m'aider, j'en ai grand besoin